

de ces lignes, qui a toujours demeuré à Saint-François, a appris de la bouche même de Madame Morin à quelle occasion a été trouvé ce morceau d'or. "Mon père, dit-elle, m'avait envoyé, un dimanche matin, chercher un cheval au champ, pour aller à la messe, et, en voulant passer la rivière, j'ai aperçu au bord de l'eau quelque chose qui brillait. Je l'ai ramassé pour le montrer à papa. Je ne croyais pas que ce caillou jaune ferait faire tant de tapage."

Feu M. Charles de Léry, seigneur du lieu, ayant pris connaissance de cette trouvaille, s'adressa au gouvernement d'alors, lui demandant de lui donner le droit exclusif de chercher de l'or dans sa seigneurie. Le gouvernement, ne soupçonnant pas l'importance de la découverte qui venait d'être faite, accorda à la famille de Léry des lettres-patentes lui conférant les droits de mines sur toutes ses terres et celles de ses censitaires.

IV

Quelque temps après la découverte faite par la jeune fille, des recherches furent successivement faites par M. C. de Léry et M. le Dr James Douglass, de Québec, qui, eu égard au système primitif de lavage, donnèrent un rendement relativement considérable. L'or recueilli par ces deux messieurs sur le lot numéro 75 du 1er rang nord-est de la Chaudière dont quelques échantillons valaient \$200, était disséminé dans le gravier de la rivière, le long de petites veines de quartz décomposé, renfermant dans les interstices une certaine couche

noir
régul
fure

En
"Ch
ploit
penc
claire
sur l
très
igno
était
se ha
les é

De
Mim
chur
résu
d'un
deux
main
profi
ceux
les t